

Annonces de la ministre sur la « revalorisation » des carrières :

Apparence, communication et réalité

La ministre de l'Education nationale a reçu toutes les organisations syndicales le 1^{er} juin et leur a répété ce qu'elle avait dit la veille dans la presse. La délégation FO était représentée par Hubert Raguin (FNEC FP-FO) et Philippe Soubirous (FGF-FO). Elle a condamné la manière dont cette concertation a été préparée avec les seuls signataires du protocole PPCR, que FO, CGT et Solidaires n'ont pas signé. FO a rappelé que les annonces ministérielles (nouvelle grille et réforme de l'évaluation) sont loin de répondre à nos revendications : 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice et 50 points supplémentaires pour tous maintenant.

Contrairement aux affirmations de la ministre et de ses soutiens :

- la nouvelle grille présentée aux organisations syndicales, c'est l'allongement de la durée moyenne de carrière.
- rien ne garantit que tous les personnels atteindront le dernier échelon de la Hors-Classe.

Des propositions en trompe l'œil

Sur 21 points d'indice supplémentaires en moyenne annoncés, 9 relèvent de la conversion des indemnités en points d'indice. Dans les faits, il ne reste donc qu'une augmentation de 12 points d'indice supplémentaires, étalée jusqu'en 2020 :

- qu'en restera-t-il si les carrières s'allongent ?
- qu'en restera-t-il après les retenues supplémentaires programmées pour la pension civile ?
- qu'en restera-t-il quand il est clair que n'importe quel gouvernement pourra à volonté bloquer ou ralentir les mesures annoncées ?
- qu'en restera-t-il si la politique de blocage de point d'indice perdure ?

« Dans un manège, il n'y en a qu'un qui attrape la queue du Mickey »

La ministre annonce également la création d'un 3^{ème} grade (« classe exceptionnelle »). Il serait réservé à 10% maximum du corps selon la valeur professionnelle ou l'exercice d'une fonction particulière. Ainsi, cette classe exceptionnelle ne vise pas à revaloriser les enseignants, elle sera limitée aux personnels acceptant d'exercer des missions autres que celles définies par leur statut.

Réforme de l'évaluation : le retour

La ministre présente son projet comme un nouvel outil de gestion des ressources humaines. Sa proposition inclut la suppression du système actuel de notation des enseignants pour lui substituer un système d'évaluation. Que deviennent les notes ? Les barèmes ? La ministre répond :

... / ...

le système actuel est aléatoire, trop administratif. Pour FO, c'est clair, nous refusons l'introduction de l'arbitraire généralisé dans l'évolution et la gestion des carrières des enseignants. Nous refusons le retour des entretiens professionnels du décret Chatel, dont les personnels ont obtenu l'abrogation par la grève en 2012.

La ministre a annoncé trois groupes de travail dont les conclusions seront annoncées fin juillet, sur les grilles, sur le 3^{ème} grade, sur l'évaluation. La FNEC FP-FO participera à tous ces groupes de travail pour y défendre les revendications des personnels et les informer au fur et à mesure.

FO s'attachera à confronter les opérations de communication¹ et la réalité. D'ores et déjà il est clair que dispositif annoncé relève d'une entreprise de mystification. Mystification sur les déroulements de carrière et les rémunérations. Mystification qui cache la volonté d'imposer l'individualisation, la généralisation de l'arbitraire comme moyen de contraindre tous les enseignants à rentrer dans le moule de la Refondation.

Avec ces annonces, il s'agit pour la ministre de passer au dernier volet de la Refondation : casser les garanties statutaires nationales pour tout individualiser. C'est la même logique que la loi Travail.

- augmentation immédiate du point d'indice et 50 points pour tous

**- non à l'individualisation des traitements et des carrières :
défense de nos statuts et de nos missions**

Tous en grève, tous à Paris le 14 juin !

Avec tous les salariés !

¹ La palme de la communication revient, au choix, au secrétaire général du SGEN-CFDT qui annonce dans *Le Monde* que le 3^{ème} grade, « c'est un peu l'agrégation pour tous : 4500 euros nets par mois », ou au journaliste de *France Info* qui prévoit une rémunération de 5000 euros par mois pour une directrice d'école en fin de carrière.